

Il s'agit d'un cours avancé de droit public, qui examine de façon détaillée et critique le principal régime de protection juridique des droits humains au pays : la *Charte canadienne des droits et libertés*.

I. OBJECTIFS

Ce cours de pointe a pour objectif général de consolider et d'approfondir les notions déjà apprises au baccalauréat en matière de droits et libertés de la personne et de bâtir sur ces acquis afin de développer une connaissance poussée du domaine. Il permettra d'étudier les problématiques essentielles et les enjeux contemporains relatifs à la protection juridique des droits humains et, surtout, les façons dont les tribunaux les ont appréhendés en jurisprudence et, à terme, ont mené à l'articulation du droit applicable depuis 1982.

L'objectif d'enseignement est de présenter la matière pour que les raisonnements et les solutions juridiques retenus soient compris, non pas de manière mécanique ou légaliste, mais en tenant compte du contexte juridique et des circonstances propres à l'espèce. La démarche sera donc inductive, par l'analyse de décisions judiciaires émanant du plus haut tribunal au pays, la Cour suprême du Canada.

Les objectifs d'apprentissage vont au-delà de la compréhension des mécanismes de protection des droits humains au Canada : textes constitutionnels, raisonnements légaux, tests jurisprudentiels. En effet, les étudiants et étudiantes aiguïseront leurs habiletés à lire et à analyser méticuleusement les arrêts de la Cour suprême. Il y aura discussion sur le bien-fondé et l'impact des opinions exprimées par les juges, ainsi que sur les questions sociales plus larges que posent ces affaires. Un effort soutenu pour susciter son esprit critique devra être déployé et, à terme, les étudiants et étudiantes devront être en mesure d'élaborer des argumentations rigoureuses et logiques par rapport à des situations concrètes en matière de *Charte*.

II. CONTENU

Plus particulièrement, le présent cours portant sur les libertés publiques au Canada abordera les thèmes et les questions suivantes :

- Introduction : perspectives historiques, fondements philosophiques et notions théoriques
- Les régimes d'avant-1982 en matière de protection juridique des droits humains
- L'interprétation de la *Charte canadienne des droits et libertés*
- L'application de la *Charte canadienne*
- Justification des limites aux droits et libertés : article premier de la *Charte canadienne*
- Liberté de religion : article 2a) de la *Charte*
- Liberté d'expression : article 2b) de la *Charte*
- Droits démocratiques : articles 3 à 5 de la *Charte*
- Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne : article 7 de la *Charte*
- Droit à l'égalité sans discrimination : article 15 de la *Charte*
- Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : article 23 de la *Charte*
- Les recours : articles 24(1) de la *Charte* et 52(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*

* (Les garanties juridiques en matière pénale ne seront pas examinées en détail dans le cours.)

Grosso modo, chaque rencontre correspond à une de ces rubriques, soit une douzaine au total.

III MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Les séances de cours consisteront en des exposés-discussions, auxquels les étudiants et étudiantes devront s'être préparés en effectuant les lectures indiquées. Essentiellement, il y aura trois (3) arrêts à lire par rencontre, disponibles sur StudiUM (parfois une décision déjà étudiée sera considérée de nouveau).

En outre, la préparation hebdomadaire exigera de prendre connaissance de textes de doctrine d'un ouvrage collectif de référence en matière de *Charte canadienne*. Ceux-ci ne seront pas discutés en classe; ils serviront plutôt de lecture de préparation, dans un esprit d'enseignement dit « socratique ».

Bref, le temps de classe sera (quasi) exclusivement consacré à l'analyse d'arrêts.

N.B. Compte tenu de la méthode choisie, **ce cours sera exigeant**, les arrêts de la Cour suprême pouvant être longs et complexes. Il s'agit d'un **cours avancé**, donc un **intérêt marqué** pour la *Charte canadienne* est requis et, surtout, un **bon niveau d'organisation et d'autonomie étudiante**.

IV MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation pour ce cours est double : (i) un examen final, comptant pour 70% de la note, et (ii) une participation active en classe, comptant pour 30% de la note. Celle-ci suivra un système précis pour fins d'évaluation, avec des arrêts assignés, dont chaque sous-groupe (vingtaine d'étudiants et étudiantes) sera responsable une (1) fois toutes les trois (3) semaines. Les détails vous seront expliqués en classe.

L'examen final, d'une durée de trois (3) heures, sera à « livres ouverts », c'est-à-dire qu'il vous est permis d'avoir tout document papier; aucun appareil électronique n'est autorisé. Il consistera en des questions à développement, un cas pratique et des questions à réponse courte.

En vertu de la (nouvelle) *Politique concernant l'usage et la qualité du français à la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, la mention suivante est faite au syllabus :

Les examens et travaux doivent être rédigés en français. Il est toutefois possible pour un étudiant [ou une étudiante], en raison d'une situation exceptionnelle, d'obtenir l'autorisation de le rédiger en anglais. Pour ce faire, il doit remettre une copie de sa demande à la technicienne en gestion des dossiers étudiants responsable de son dossier au plus tard une semaine avant la date [de l'examen ou] de remise du travail. Le formulaire de demande est disponible au *Bureau des dossiers étudiants* [soulignements et italiques dans l'original].

Attention : le plagiat sera sanctionné sévèrement. Veuillez consulter le règlement universitaire sur le plagiat et la fraude; voir <http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>.

V MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Arrêts obligatoires : Disponibles sur StudiUM (à imprimer vous-même)
- Manuel quasi-obligatoire : Stéphane BEULAC, *Textes constitutionnels et documents (nationaux, internationaux) relatifs aux droits humains*, Montréal, Éditions JFD, 2015
- Ouvrage obligatoire : Errol MENDES & Stéphane BEULAC (dir.), *Charte canadienne des droits et libertés / Canadian Charter of Rights and Freedoms*, 5^e éd., version étudiante, Toronto, LexisNexis, 2014
- Lecture complémentaire : Stéphane BEULAC & Jean-François GAUDREULT-DESBIENS (dir.), *Droit constitutionnel – JurisClasseur Québec*, coll. « Droit public », feuilles mobiles, Montréal, LexisNexis, 2011, fasc. 2, 5-13 & 23